

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 15 janvier 2021

Covid-19: Ouverture exceptionnelle des commerces à Strasbourg les dimanches de janvier

La préfète du Bas-Rhin a décidé d'autoriser l'ouverture des commerces de vente au détail, alimentaire et non alimentaire, les dimanches 17, 24 et 31 janvier 2021 de 10 heures à 17 heures sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Ces ouvertures contribueront à compenser partiellement la perte de chiffre d'affaires subie par les commerces pendant la période de fermeture liée à l'état d'urgence sanitaire.

Elles ont surtout pour objectif de réguler les flux de la clientèle dans les commerces et d'éviter des concentrations de personnes dans les rues et les commerces le samedi.

Les commerces doivent respecter le protocole sanitaire renforcé afin de permettre des achats en toute sécurité.

Les ouvertures dans les autres communes du département pourront être autorisée, le cas échéant par les maires concernés.

Le virus circule toujours. Il convient de rester vigilant et de respecter les mesures barrières.

Protégeons-nous, protégeons les autres!

Contact presse

Préfecture du Bas-Rhin Tél: 03 88 21 67 68 <u>www.bas-rhin.gouv.fr</u> 5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex @PrefetGrandEstBasRhin

Bruno lossif Tél: 07 72 34 91 14

